

Date de dépôt : 11 août 2020

## Rapport

de la commission de l'environnement et de l'agriculture chargée d'étudier la proposition de motion de MM. Patrick Dimier, Christian Flury, Jean-Marie Voumard, Sandro Pistis, André Python : Veillons à la santé de l'Aire

### Rapport de Mme Marjorie de Chastonay

Mesdames et  
Messieurs les député.e.s,

La commission de l'environnement et de l'agriculture a étudié cette motion en présentiel durant la séance du 14 mai 2020 et par vidéoconférence durant les séances du 11 et du 18 juin 2020 sous la présidence de M<sup>me</sup> Beatriz de Candolle. Les procès-verbaux des trois séances ont été tenus avec exactitude par M<sup>me</sup> Anja Hajdukovic.

Ont assisté à tout ou partie des débats : M<sup>me</sup> Karine Salibian Kolly, secrétaire générale adjointe au département du territoire (DT), ainsi que M. Stefano Gorgone, secrétaire scientifique au Grand Conseil.

### Audition : Patrick Dimier, auteur de la motion

**M. Dimier** : La motion est née suite à une *émission de la RTS*<sup>1</sup> qui l'a fortement interpellé. Alors que de nombreux efforts ont été faits pour réhabiliter le cours d'eau de *l'Aire*, celui-ci est menacé par le rejet d'eaux

---

<sup>1</sup> « Sécheresse : le manque d'eau accentue la pollution dans certaines rivières – Play RTS ». Emission du 19h30 du 27 avril 2020 : <https://www.rts.ch/play/tv/19h30/video/secheresse-le-manque-deau-accentue-la-pollution-dans-certaines-rivieres?id=11281471>

usées par la commune de **Saint-Julien**. Il précise que **Léman Bleu** a également sorti une émission<sup>2</sup> plus détaillée sur la réhabilitation de l'Aire.

La législation française s'applique sur le cours d'eau de **l'Aire** ce qui complexifie la situation. Bien qu'il s'agisse d'eaux internationales au sens technique du terme, le cours d'eau de l'Aire est régi par des relations de voisinage couvertes par le **Traité des zones de 1818**. Il souhaite rectifier une erreur qui s'est glissée dans la motion concernant le Traité des zones ce dont il s'excuse. En effet, ledit Traité ne traite pas de la gestion/ de l'entretien des cours d'eau (**invite n° 2**), mais de **l'accessibilité à l'eau** par les agriculteurs et les maraîchers. Plus spécifiquement, il aborde la problématique transfrontalière du **partage des eaux** et la possibilité d'avoir des **terres agricoles cultivées** entre les frontières suisses et françaises. Il est surtout valable pour la région de **Bossey**.

Concernant les invites, il en cite trois. Tout d'abord, la motion invite la commune de **Saint-Julien** de **cesser le rejet des eaux usagées dans l'Aire**. Ensuite, elle invite à **informer sans délai le Conseil fédéral** de cette problématique, car il s'agit d'un cours d'eau international. Enfin, elle envisage **toutes les mesures de coercitions** pour que cette pollution cesse sans plus attendre, dans le respect des règles du droit international.

En **Suisse**, **l'article 121B de la loi sur les eaux (L 2 05)** interdit de « *déverser directement ou indirectement dans les eaux des substances de nature à les polluer* ».

En **France**, les cours d'eau sont régis par le **code de l'environnement à l'article L215.14**. Le système législatif français distingue entre les cours d'eau domaniaux (accès à la mer et navigable) et non domaniaux, gérés par le droit privé. Cet article indique que « *l'entretien comprend les opérations relatives à l'enlèvement d'embâcles, de débris et d'atterrissements, flottants ou non, afin de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre et de permettre l'écoulement naturel des eaux. Par conséquent, au titre de l'entretien, le propriétaire riverain peut procéder à la gestion d'atterrissements (dépôts de matériaux localisés) sous réserve de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre* ». Il donne l'exemple de la chasse à la grenaille à plomb qui est interdite dans les rivières et autres cours d'eau afin d'éviter de les polluer, depuis 2005. Cette motion a pour objectif de veiller à la non-pollution de l'Aire et qu'il y a sans aucun doute du matériel législatif des deux côtés de la frontière.

---

<sup>2</sup> Emission du 6 mai 2020 : « Grandeur Nature », Léman Bleu. « Au fil de l'Aire » : <http://www.lemanbleu.ch/Scripts/Modules/CustomView/List.aspx?idn=9993&name=ReplaySearch&VideoID=41504&EmissionID=17673>

### **Questions des député.e.s**

**Q (Ve) :** D'après elle, l'émission de la RTS, citée dans la motion, a révélé plusieurs explications à différents niveaux sur la pollution de *l'Aire* telles que la **responsabilité individuelle** mais aussi la **responsabilité des industries**. Elle a le sentiment que la motion est uniquement centrée sur la commune de **Saint-Julien**. Par conséquent, elle aimerait savoir si M. Dimier possède des données sur la gestion des eaux usées. **Pourquoi la motion se focalise-t-elle principalement sur la gestion des eaux usées de Saint-Julien ?**

**R (M. Dimier) :** Un des interviewés<sup>3</sup> a souligné le rejet des eaux usées dans l'Aire par la commune de Saint-Julien. Les eaux usées sont des eaux non filtrées. Lorsque le volume d'eau est faible, la pollution se propage plus rapidement.

La motion est importante en raison de deux facteurs :

1. Un grand effort et une somme conséquente ont été investis dans la renaturation de l'Aire avec un résultat très satisfaisant.
2. Il juge inacceptable de polluer à nouveau *l'Aire* à cause d'une mauvaise gestion des eaux usées **en amont** alors que les **technologies actuelles** permettent d'établir un réseau des eaux usées moderne. D'après sa compréhension, l'écoulement des eaux usées des canalisations de Saint-Julien n'est pas accidentel.

**Q (Ve) :** Est-ce que les législations en vigueur qu'il a citées sont **subsidiaries au Traité des zones** ? Elle comprend que ce sont des législations qui règlementent la gestion des eaux. **R (M. Dimier) :** C'est une législation actuelle. Le **Traité des zones** traite de l'approvisionnement en eau du territoire Suisse depuis les cours d'eau qui découlent des territoires de la **Savoie** à l'époque.

**Q (MCG) :** Il y a un parallèle avec l'état de pollution du **lac Léman** dans les années soixante et septante. Par la suite, la pollution a largement diminué dans le lac Léman suite à des **mesures d'assainissement**. Le **lac d'Annecy** a suivi une trajectoire similaire. Par conséquent, **est-ce que certaines communes françaises ont échappé à ce mouvement d'assainissement des eaux usées déversées directement dans les lacs et les rivières ?**

**R (M. Dimier) :** Il ne connaît pas la situation en France voisine. Toutefois, il s'intéresse au cas du **lac d'Annecy** et du **lac de Paladru**. Ce dernier est le

---

<sup>3</sup> R (M<sup>me</sup> Salibian Kolly) : Le département précise que les interviews ont été données par M. Christophe Ebener, président de la Fédération des sociétés de pêche genevoises, et par M. Gilles Mulhauser, directeur général de l'office cantonal de l'eau de Genève.

plus grand lac privé de France qui a été confronté à une mauvaise gestion des eaux usées. Le sujet des cours d'eau touche à **l'ensemble du bassin versant, le responsable est donc en amont**. En général, la législation française sur les eaux est rigoureuse et réactive face à la pollution. Dans le cas de *l'Aire*, il lui semble qu'il y a manifestement un problème, ce qui l'a incité à utiliser la motion en tant qu'outil parlementaire. En résumé, **la motion demande au Conseil d'Etat d'agir avec sa commune voisine dans un premier temps, puis, si le problème persiste, de contacter le Conseil fédéral à ce sujet**.

**Q (Ve) :** Il a le sentiment que M. Dimier a des reproches vis-à-vis du maire « turbulent » de *Saint-Julien*. Le bassin versant de *l'Aire* est large, impliquant qu'il existe plusieurs possibilités de rejet des eaux usagées.

**R (M. Dimier) :** En effet, plusieurs **industries**, comme celle du **bois**, déversent dans le périmètre de *l'Aire*. D'après lui, le véritable focus est donné à Saint-Julien dans l'émission de la **RTS**, même s'il apprécie la commune de Saint-Julien.

**Q (Ve) :** Il n'a pas senti que l'émission s'attaquait spécifiquement à *Saint-Julien*. Il rappelle que **M. Mulhauser**, qui fait partie de la **commission internationale sur la gestion des eaux**, a été entendu sur le puisage de l'eau dans le lac et le fait de constituer une réserve d'eau. Ce dernier avait soulevé la complexité de la problématique de l'eau avec une **multitude de traités et d'accords entre les pays**. La problématique du rejet des eaux usées dans *l'Aire* demande une compréhension plus aboutie de l'histoire et **propose d'auditionner en ce sens M. Mulhauser de l'Office cantonal de l'eau**.

**R (M. Dimier) :** Ce type de problématique se résout à travers un **dialogue**. Lorsqu'il parle de mesures de coercition, il sous-entend **l'application du droit international**. *La Seymaz* est le seul cours d'eau genevois. *Le Foron*, quant à lui, est un magnifique exemple d'une **gestion commune** d'un cours d'eau transfrontalier. A l'intérieur de celui-ci, un travail de renaturation se fait en partenariat avec le **département de la Haute-Savoie**. Globalement, la **gestion des cours d'eau frontières est bonne**. La motion cherche à éviter d'endommager le travail positif qui a été fait sur les cours d'eau par des faits inacceptables.

**(Ve) :** Le Canton n'a pas seulement la volonté de réhabiliter *l'Aire* côté Suisse mais également de développer un partenariat avec la France.

**R (M. Dimier) :** Le cas de *l'Aire* est similaire à celui de *l>Allondon*. Par ailleurs, les deux cours d'eau sont extrêmement sensibles à la pluviométrie. Afin d'y intervenir intelligemment, il faut le faire à travers une **intervention transfrontalière**. Il s'aligne avec les remarques du **député Ve**.

**Q (S) :** Y a-t-il a eu une enquête lors de la réhabilitation de ce cours d'eau, sur le cas de *Bossey* ? **R (M. Dimier) :** Il n'est pas un spécialiste des

cours d'eau. En revanche, il sait que *l'Aire* a posé des **difficultés de gestion**, ce qui a nécessité des travaux gigantesques et onéreux (plusieurs millions) de réhabilitation de l'environnement. De plus, l'Aire est une problématique particulière avec un **fond dominant vers un fond versant**. En ce qui concerne le cours d'eau du *Foron*, la réhabilitation s'est faite en collaboration avec la France. Il suggère d'auditionner les personnes compétentes en la matière.

**Q (MCG) : M. Vieillard** est le maire sortant de *Saint-Julien*. La nouvelle maire, soit M<sup>me</sup> *Véronique le Cauchois*, a eu 60% des voix lors des municipales de 2020. Par ailleurs, au sein de la commission de l'aménagement de la ville, elle a organisé une sortie afin de visiter la renaturation de l'Aire. **M. Wisard**<sup>4</sup> leur a donné l'ensemble des explications sur ce projet extraordinaire. Dans le cas où des doutes persistent, elle propose d'entendre ce dernier. **R (M<sup>me</sup> Saliban Kolly) : M. Mulhauser** est le chef de M. Wisard. M. Mulhauser est aussi *secrétaire de la communauté transfrontalière de l'eau*. Par conséquent, il pourra leur donner des informations supplémentaires sur les **relations transfrontalières** de ces cours d'eau.

### Discussion interne

La présidente demande s'il y a des **propositions d'auditions**.

**(MCG) : Il propose l'audition de M. Christophe Ebener, président de la pêche.**

### Séance du 11 juin 2020

#### Audition de M. Gilles Mulhauser, directeur général de l'office cantonal de l'eau

**M. Mulhauser** ne partage pas complètement l'avis de la journaliste qui a utilisé le terme de « phase terminale de la rivière » dans le reportage de la RTS. Toutefois, il comprend l'émotion de M. Dimier et regrette de confirmer que *l'Aire* n'est effectivement **pas une rivière en bonne santé**. *L'Aire* est la plus grande des petites rivières et elle est caractérisée par un **faible débit** comparé à celui du *Rhône*, de *l'Allondon* et de la *Versoix*, avec un débit toutefois plus élevé que celui de la *Seymaz* ou de la *Drize*. Le thème de l'émission de la RTS avait pour mission d'intervenir durant la période de confinement qui s'est caractérisée par une **sécheresse de 40 jours**

---

<sup>4</sup> M. Alexandre Wisard, directeur, service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche.

**inhabituelle** au printemps. La journaliste se demandait si une rivière au faible débit et qui est sujette à une sécheresse a une **capacité d'absorption des pollutions chroniques**. La santé de *l'Aire* n'est malheureusement pas brillante avec une **qualité moyenne de l'eau** et montre ainsi que l'absorption des pollutions lui est difficile.

Historiquement, dans les années soixante, le département des travaux publics qualifiait *l'Aire* **d'égout à ciel ouvert**. C'est dans les années septante et quatre-vingt que des investigations ont démarré en collaboration avec la France. Le **protocole de coopération** est abouti depuis de nombreuses années. Dans les années quatre-vingt, le taux de concentration de polluants de *l'Aire*, notamment les polluants organiques, a dépassé de 10 à 100 fois le seuil critique de pollution. La rivière était donc en grande souffrance. A la fin des années nonante, les problèmes chroniques persistaient encore. Par la suite, des actions ont été entreprises afin d'apporter des améliorations rapides, **en supprimant notamment la station d'épuration de Saint-Julien**. La station supprimée a été ramenée à la station de pompage de *Confignon*, ce qui a permis d'acheminer les eaux usées vers la station d'épuration *d'Aire*. Par ce biais, **ils ont éliminé un des points rouges les plus forts** du bassin de *l'Aire* en connectant la station d'épuration de Saint-Julien à celle *d'Aire*. A ce stade, le taux de polluants a alors tout juste atteint la norme, montrant ainsi que les eaux usées étaient encore insuffisamment prises en charge.

La motion a fait un lien intéressant **entre les investissements sur la renaturation** et les **résultats** de la renaturation de *l'Aire* et qu'il est important de rappeler que la **qualité de l'eau** de *l'Aire* **continue à ne pas être bonne**. Le projet de renaturation de *l'Aire* a démarré dans les années 2000 et que vingt ans plus tard, ce projet est salué par la population locale, les promeneurs, les fervents de la biodiversité, etc. Toutefois, ce projet de renaturation ne permet pas de répondre à tous les critères de qualité. Concernant le reportage de la *RTS*, la journaliste a gardé une seule intervention sur une heure de reportage, rappelant quatre actions conjointes à mener :

- (1) une collaboration avec les milieux agricoles,
- (2) une collaboration avec les milieux industriels,
- (3) une collaboration avec les milieux hospitaliers et
- (4) les actions domestiques.

Des substances issues de chacune de ces filières se retrouvent régulièrement dans *l'Aire*. Par ailleurs, avant de s'intéresser aux actions des Français, il met en exergue que **l'entier du bassin versant** est concerné par la **qualité de la rivière de *l'Aire*** qui s'est progressivement améliorée depuis

20 ans. Ils sont aujourd'hui dans les normes sur presque tous les critères. Il invite les membres de la commission à lire le **tableau de synthèse du rapport sur la qualité de l'Aire de 2016**<sup>5</sup> qui donne des informations sur la qualité de l'eau dans différents domaines. A l'exception de deux aspects, la qualité entre 2010 et 2016 a soit progressé, soit elle est restée stable. Il cite l'exemple du **pont de Certoux** où la diminution des phytosanitaires est passée d'un état très bon à moins bon et ajoute que la **France** a effectivement un problème d'eaux usées. L'état de l'Aire est moyen et largement meilleur que celui de la fin des années 1990. Cette amélioration s'explique en **Suisse** à travers des travaux entrepris au niveau des industriels et des agriculteurs. En effet, ils ont travaillé avec les industriels de la **zone de Plan-les-Ouates** et fait des investigations par entreprise afin de diagnostiquer la source du problème dans cette zone. De même, ils ont travaillé avec les **agriculteurs** et plus particulièrement avec les **maraîchers**, car ces derniers ont développé la **culture sous serre** et ont un besoin élevé en eau. Il souligne les **enjeux de rejet entre la nappe phréatique et le cours d'eau** et ajoute que des travaux ont été mis en place afin que les circuits soient le plus fermés possible. Ces travaux sont peu communiqués, si on compare à la renaturation de l'Aire. Dans le domaine de **l'assainissement**, ils collaborent avec les communes qui sont en charge de leur système unitaire et séparatif. Ils assainissent progressivement les déversoirs d'orage qui déchargent une grande quantité d'eaux usées dans les cours d'eau et les terrains de maisons individuelles mal raccordés. Sur 15 déversoirs d'orage, 6 ont été assainis tandis que 9 sont en cours de travaux. Bien qu'un immense travail sur les eaux usées ait été fait en Suisse depuis 20 ans, cela n'empêche pas malheureusement les **pollutions chroniques et accidentelles** comme ce fut le cas le **27 mai dernier** avec la rupture de pompe des SIG.

Depuis 1993-1995, à la suite des **études de diagnostic** en partenariat avec la **France** qui a débouché sur la **déconnexion de la station d'épuration de Saint-Julien**, ils sont entrés dans l'application de **conventions bilatérales** peu coercitives avec les Français. Il se souvient que M. Dimier a souligné le fait que le dialogue apporte plus de solutions que la coercition. De même, ils collaborent depuis 40 ans avec les voisins du **Genevois** sur la coordination de la nappe du Genevois, une collaboration exemplaire qui est d'ailleurs citée à l'international. En outre, ils ont **renouvelé en 2012 le protocole d'accord transfrontalier dans le domaine de l'eau de 1997**. Ce protocole a permis aux

---

<sup>5</sup> Le rapport de la direction générale de l'eau : « **Etude de la qualité des rivières genevoises : L'Aire et ses affluents : Etat 2016 et évolution depuis 1998** » : <https://www.ge.ch/document/eau-rapports-scientifiques-etat-sante-riviere>

voisins français et à Genève de mettre en place des actions sur l'assainissement des eaux usées tandis que son renouvellement a mis l'accent sur la qualité des cours d'eau. Par conséquent, les partenaires français et la communauté de **communes du Genevois** ne peuvent pas se désengager de rechercher la meilleure manière d'améliorer les cours d'eau à travers un dialogue avec le canton de Genève. Dans les contrats rivières, il y a eu des actions systématiques d'assainissement. **Malgré cela, il reste qu'un des points noirs se situe dans le système d'assainissement des eaux usées de Saint-Julien.** Toujours sur ce protocole, il indique qu'il est **secrétaire de la communauté transfrontalière** depuis qu'il a repris la **direction générale de l'eau** et assure que des discussions régulières ont lieu sur les actions à mener sur les différents bassins versants.

Par ailleurs, dans le **cadre du démantèlement de la station d'épuration de Saint-Julien**, ils ont mis en place une **convention avec la communauté de communes du Genevois**. Cette convention met en place une **commission paritaire** qui se réunit régulièrement pour **discuter des questions d'assainissement**. Les conditions d'un dialogue sont déjà en place. Néanmoins, ils ne peuvent pas prendre des mesures **urgentes et coercitives** à l'égard des Français en leur demandant d'actionner immédiatement un assainissement, ce qui affaiblit de facto les **invites 2 et 3 de la motion**. Dès qu'il a eu connaissance de la motion, il a envoyé un courrier à la **directrice de la communauté de communes du Genevois** et n'a pas encore obtenu de réponse. Le deuxième tour des municipales a été reporté avec la crise sanitaire et, par conséquent, les instances intercommunales compétentes pour les eaux usées ne pourront se mettre en place qu'à l'automne prochain. Toutefois, les techniciens ont mené une étude sur leur système d'assainissement durant les deux dernières années et ont indiqué que ce **rapport** sera présenté prochainement à la communauté de communes du Genevois nouvellement élue en septembre. Par la suite, ils détermineront eux-mêmes les mesures urgentes sur lesquelles intervenir. Ainsi, leurs voisins français sont conscients de la problématique, notamment avec les difficultés qui se posent avec le réseau d'assainissement sur la commune **Saint-Julien** et la station d'épuration de **Neydens**. Sur ce point, les Français discutent de trois solutions :

(1) envoyer les eaux **directement au Rhône** ou

(2) refaire une **nouvelle station d'épuration** avec un débit respectable amenant à une qualité acceptable de l'eau ou

(3) envoyer les **eaux dans un autre réseau d'assainissement**. La communauté de communes du Genevois, qui est compétente pour le réseau d'assainissement des eaux usées, est consciente de ses responsabilités mais il

existe bel et bien une **difficulté sur le plan de la répartition des compétences**.

En effet, les communes françaises sont compétentes pour les eaux pluviales alors que l'entrée des eaux dans les rivières est une problématique qui se résout en traitant à la fois les **eaux pluviales et usées**. La communauté de communes du Genevois et les communes françaises doivent travailler ensemble pour établir des investissements corrects et traiter en priorité les points qui les intéressent.

**Sur le plan financier**, l'argent ne devrait pas poser de problèmes. L'Etat de Genève est signataire du *contrat global de l'Arve*, qui permet à *l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse* de donner de l'argent afin d'améliorer les points d'assainissement insuffisamment efficaces. Par conséquent, la communauté de communes du Genevois et la commune de **Saint-Julien** devraient en principe pouvoir assumer leurs responsabilités. Sur la question de savoir **quelles sont les actions possibles pour répondre aux invites de la motion**, il y a trois solutions :

(1) **réunir la commission paritaire** qui permet les discussions bilatérales avec la commune de Saint-Julien et de les remettre face à leurs responsabilités,

(2) **envoyer un courrier** soulignant l'urgence d'implémenter des mesures prioritaires et

(3) demander à la commune de Saint-Julien si elle entend **déposer une demande d'aide pour améliorer son réseau d'assainissement** dans le cadre du *contrat global de l'Arve signé en 2019* avec les partenaires français.

En conclusion, ils ont largement les moyens pour agir et il comprend ce besoin exprimé dans la motion d'agir de suite. Il est intervenu dans une partie du reportage qui n'a pas été diffusée dans laquelle il expliquait que l'Aire subit régulièrement des pollutions accidentelles et chroniques. Il y a encore un grand travail à faire.

### ***Questions des député.e.s***

**Q (S) : M. Ebener** s'est exprimé au sujet du haut taux de mortalité des poissons dans l'Aire suite à la rupture de conduite des SIG le **28 mai** dernier. **Est-ce que la mort de ces poissons est due à un cumul de pollution ou est-ce que la pollution générée par les SIG est plus élevée que celle sur laquelle la motion porte ? R (M. Mulhauser) :** Il faut distinguer entre les **pollutions chroniques** et **accidentelles** lorsque l'on parle de charges pollutives que les organismes peuvent supporter dans les cours d'eau. Le cas

de l'Aire est dominé par la pollution chronique dans laquelle les organismes s'adaptent face aux changements. Dans le *reportage de Léman Bleu*, « *Grandeur nature* », l'hydrobiologiste de l'office cantonal de l'eau a expliqué que certains organismes vivants sont en bonne santé grâce à la renaturation par rapport à la situation antérieure de l'Aire. Concernant les poissons, une série de poissons dans les fonds et les contre-courants continue d'exister en cas de pollution chronique. Des espèces comme la **truite** ont de la peine à s'adapter dans l'Aire et par conséquent le **plan de repeuplement du service de la pêche** réintroduit des truites. La **rupture de conduite accidentelle des SIG** a déversé rapidement des milliers de mètres cubes d'eaux usées dans l'Aire, tuant rapidement les poissons de l'Aire. Le lien entre cet accident et l'importance de considérer le bassin versant dans son ensemble. Malgré cet accident, les **espèces en aval vers Lancy** n'ont pas succombé grâce à l'ajout d'eau fraîche, ce qui a permis à cette population de remonter le long du cours d'eau et d'occuper à nouveau l'entier du cours d'eau. En résumé, la pollution des SIG est une casse accidentelle qui vide la rivière de ses poissons sans intervention humaine tandis que pour les pollutions chroniques de *Saint-Julien* ou de la *STEP de Neydens*, certaines espèces peu exigeantes arrivent à s'adapter à long terme.

**Q (Ve) : Q1 : Existe-t-il véritablement des moyens de pression dans ces accords** et est-ce que les négociations, notamment à travers le protocole de 2012, sont des négociations stables à moyen-long terme ? **Q2 : Quel est le problème qui se pose avec la STEP de Saint-Julien, Confignon et Aire vis-à-vis des choix politiques à faire ?** **R1 (M. Mulhauser) :** La Suisse possède de nombreux outils et accords transfrontaliers de gestion de la politique de l'eau par rapport au reste du monde. Par ailleurs, la politique de l'eau fait actuellement l'objet de nombreux accords et outils. Comme il l'a mentionné, **M<sup>me</sup> Künzler** a signé le *protocole d'accord transfrontalier en 2012*, qui était la *révision du protocole de 1997*. Actuellement, au sein de la *communauté de communes du Genevois, d'Annemasse Agglo et de la communauté de communes du pays de Gex* (90% du pourtour frontalier de Genève), la plupart des techniciens expérimentés de l'eau ont donné leur **démission**. Dans les années à venir, les nouveaux techniciens vont devoir prendre connaissance des études et il **faudra reconstruire un dialogue**. De plus, il arrive souvent que *Genève* ait les moyens d'implémenter, par exemple, pour la gestion des eaux pluviales tandis que du côté français, il manque des moyens. Il s'agit d'un travail obstiné de séance en séance afin de rappeler les éléments à régler. A *Saint-Julien*, la priorité des dossiers peut être influencée en fonction des préférences des élus. Il illustre ce propos à travers le projet de renaturation et explique qu'une partie de la renaturation

du côté de Saint-Julien aurait dû avoir lieu sur la base d'un projet de la législature de 7 ans en arrière. Ce projet a été gelé. Par ailleurs, lorsqu'ils reçoivent le **prix du paysage européen pour la renaturation de l'Aire**, ils doivent expliquer que ce projet doit être conclu côté français. Ce travail de dialogue n'engendre pas forcément un enclenchement d'action et l'administration genevoise doit garder un suivi infallible avec ses partenaires sur le long terme. **R2 (M. Mulhauser)** : Concernant la **STEP de Saint-Julien** a été débranchée à la fin des années nonante en raison d'effluents importants de micropolluants en provenance de **l'hôpital de Saint-Julien**. Les eaux usées sont ensuite acheminées vers la **station de groupage des SIG à Confignon** et amenées vers la **station d'épuration d'Aire**, là où les eaux françaises et genevoises sont traitées. Néanmoins, il existe d'autres STEPS sur le bassin versant de l'Aire avec trois rivières du côté français. De plus, la **station d'épuration de Neydens**, qui se situe sur un de ces trois affluents, est sous-dimensionnée et déverse des eaux usées dans un des affluents principaux de l'Aire. Ils travaillent avec les Français afin de trouver des solutions :

(1) pour **amener directement les eaux usées dans le Rhône** en aval sur le territoire français ou

(2) les **ramener à Genève** pour qu'elles soient épurées comme pour l'ancienne station d'épuration de Saint-Julien. Ils choisiront l'option qui coûte le moins cher pour les administrés suisses et français et qui aura le maximum d'efficacité pour la ressource en eau. Personnellement, il préférerait voir épurer les eaux usées sur Genève plutôt que de les envoyer directement dans le Rhône.

**Q (Ve)** : La **STEP d'Aire** est fixe et il n'y a donc pas d'autres projets en cours ? **R (M. Mulhauser)** : La **Confédération** finance les stations d'épuration qui souhaiteraient s'équiper du **traitement de 4<sup>e</sup> niveau, soit les micropolluants**. Toutes les stations d'épurations de Suisse dont le seuil des habitants raccordés dépasse 80 000 personnes peuvent bénéficier d'un crédit fédéral qui permet d'équiper les stations d'épuration de ce 4<sup>e</sup> traitement. Ils ont commencé par la **STEP de Villette** en s'associant avec **Annemasse-agglomération** pour avoir le nombre suffisant de personnes raccordées. A Genève, la **STEP d'Aire** est sujette à un agrandissement pour s'équiper de ce 4<sup>e</sup> traitement, sous la direction des SIG qui se chargent de discuter des acquisitions foncières. Enfin, la **station de Bois-de-Bay** devrait équiper dans une dizaine d'années. La **commission paritaire avec les SIG** vérifie les plans d'investissements et les trois plus grandes stations d'épuration seront équipées d'ici 15 ans.

**Q (MCG) :** Le discours de M. Mulhauser correspond à celui d'un vassal à l'égard de son suzerain, selon elle. Elle regrette le fait que les eaux usées de France soient épurées en Suisse. La situation inverse, dans lequel un cours d'eau suisse aurait pollué une rivière française, aurait mené à un règlement rapide et fort du problème de la part des Français. **Pourquoi a-t-il cette attitude ?** **R (M. Mulhauser) :** Il lui est difficile de répondre en tant que fonctionnaire. Il reformule l'analyse de la **députée MCG** à travers la question suivante : **comment gérer l'amont et l'aval d'un bassin versant ?** La **Suisse** est à la fois l'aval et l'amont de la France en fonction des situations. La **France** pourrait ainsi se considérer comme le vassal de la Suisse par rapport au lac **Léman** et au **Rhône**. Il rend attentif sur la **deuxième invite** qui demande de saisir le Conseil fédéral dans une dimension internationale du cours d'eau de l'Aire. Il indique que sur les 11 km du cours d'eau, 9 km sont en Suisse. Il pense que le Conseil fédéral pourrait avoir en priorité le Rhin, le Rhône, le Pô, le Ticino et que l'Aire est certainement très loin dans la liste des priorités. Il se qualifierait de diplomate suisse typique plutôt que d'un vassal. Dans une perspective de dialogue, il essaie d'apporter des éléments d'incitations et d'invitations courtoises auprès de ses collègues français. Il ne s'amuse pas à jouer au vassal et il assure que dans la **CIPEL**, il s'impose auprès des Français par rapport au **lac Léman**. Il souligne la subtilité de la gestion entre amont et aval d'un bassin versant.

**Q (MCG) :** Elle entend que M. Mulhauser a un côté diplomate et se demande si c'est réellement à M. Mulhauser d'assumer ce rôle. Elle rappelle que **M. Hodgers** a communiqué le fait qu'ils ne peuvent plus puiser l'eau dans la nappe phréatique de **l'Arve**, car elle a été polluée par les Français dans les années soixante. De plus, Genève verse environ 300 millions par année à la France et elle a le droit d'exiger de la part de la France qu'elle ne déverse pas ses eaux usées à Genève. **R (M. Mulhauser) :** 10% de l'eau distribuée aux citoyens est puisée dans la **nappe phréatique de l'Arve** et ils discutent ensemble sur des **solutions de dépollution**. Il préfère investir à l'échelle internationale pour valoriser le travail de la Suisse et de la France plutôt que de perdre de l'énergie à se battre avec les Français à Genève. Par analogie, il pourrait également se battre avec les Valaisans qui leur envoient des substances non souhaitables.

**Q (PLR) :** Sur la **deuxième invite**, il est préférable de faire preuve de diplomatie envers la France, car à l'inverse la Suisse n'aimerait pas que la France lui donne des ordres. **Quelle est votre position par rapport à cette motion et recommanderiez-vous de la voter par le Grand Conseil ou au contraire, au niveau diplomatique, est-il préférable de s'abstenir au niveau du Grand Conseil et sous cette forme ?** **R (M. Mulhauser) :** Même

si la question est pertinente, il lui est délicat de répondre en tant que fonctionnaire. En revanche, il est mal à l'aise par rapport au propos qui dit que la motion a été choisie comme une forme pertinente pour mettre en place des mesures d'urgence. En 20 ans de carrière d'application des politiques publiques, l'urgence ne se règle pas correctement à travers une motion, bien qu'il soit sensible aux arguments de M. Dimier qui concrètement demande à ce que « ça bouge ». Comme il l'a mentionné dans son exposé des motifs, ils en ont actuellement largement les moyens. Ainsi, il **recommande d'utiliser les moyens bilatéraux et conventionnels** afin de demander aux voisins de la communauté de communes du Genevois d'y travailler. Cependant, ils doivent attendre que les structures politiques françaises soient mises en place. Ensuite, ils travailleront avec les techniciens français pour qu'ils convainquent leurs élus d'agir dans ce domaine. Il pense que la priorité à long terme est *Saint-Julien et Neydens*. Ils vont continuer de négocier avec la France et il va faire un bilan avec le département afin de savoir si un courrier de **M. Hodgers** au président de la communauté de commune est opportun. L'Aire l'inquiète aussi, notamment pour les pêcheurs, ceux qui s'y baignent, etc. **R (MCG)** : Les premiers traités internationaux portaient sur la gestion des cours d'eau (dans une situation en amont-aval ou d'une rive à l'autre de deux Etats) et il est important de les faire respecter. Le canton de Genève suit la politique de l'autruche qui consiste à mettre la tête dans le sable plutôt que de faire face à la réalité. Elle s'indigne de voir que 20 ans de travaux et d'investissements puissent être saccagés par un mauvais traitement des eaux usées des Français.

**Q (PDC)** : Quelle est cette commission paritaire dont il a été fait mention ? Est-ce que c'est autour de cette commission qu'ils pourraient articuler de manière diplomatique un dialogue sur le traitement des eaux usées de *Saint-Julien* ? **R (M. Mulhauser)** : Ses collaborateurs impliqués dans la gestion du bassin de l'Aire lui ont signalé qu'à l'issue du démantèlement de la station d'épuration de *Saint-Julien*, une **convention bilatérale entre Genève et les voisins français a été établie**. Généralement, les cas d'investissement sur une infrastructure de réseaux sont régis par des conventions. Ils en **ont environ une vingtaine avec les Français**. Une convention établit souvent comme instrument de discussion et de contrôle sur l'investissement une commission paritaire. Par conséquent, il a déduit que cette commission paritaire est issue du démantèlement de la station d'épuration de Saint-Julien. Il ne fait pas référence à la **communauté transfrontalière de l'eau** issue des **accords globaux**. Cette dernière a des objectifs plus généraux qui sont moins efficaces lors du traitement de cas plus précis. Il propose d'aller dans une **logique bilatérale** avec leurs voisins de la

communauté de communes du Genevois. **R (M<sup>me</sup> Salibian Kolly)** : Il existe 32 accords avec les partenaires français qu'ils ont conclus sur le territoire du Grand Genève depuis 30 ans. Concernant un éventuel accord international sur la qualité des eaux de l'Aire. En 2009, la **Confédération** a signé une **Convention concernant le raccordement des eaux usées des stations d'épuration**. Dans ce cadre, une instance de contrôle a été instituée et réactivée suite aux événements qui ont fait l'objet de ladite motion. Elle est composée de l'Etat de Genève, de la Communauté de communes du Genevois et des Services industriels en leur qualité de propriétaires du réseau primaire.

## Séance du 18 juin 2020

### Discussion interne et déclarations finales

**(UDC)** : Le sujet est intéressant mais les invites sont « agressives » envers la France. La motion n'est pas un bon moyen pour résoudre la pollution de l'Aire. Personnellement, il propose de supprimer la dernière invite et le terme « immédiatement » de la première invite.

**(S)** : L'Aire est polluée et l'exposé des motifs considère que la France est la seule responsable. Il serait préférable de déposer une autre motion pour sauvegarder l'Aire de la pollution. De plus, il lui semble difficile d'amender cette motion au vu de la teneur des invites et de l'exposé des motifs.

**(Ve)** : Le groupe des Verts va refuser cette motion. Comme l'a indiqué M. Mulhauser, le département est en cours de discussions avec la France. Il est important de surveiller l'évolution des négociations mais la motion en tant que telle est inapplicable.

**(PDC)** : Elle ne soutient pas l'idée de faire une audition supplémentaire avec le **président de la commission de la pêche**, car cette audition ne va pas apporter des éléments supplémentaires. Le groupe PDC ne soutiendra pas la motion pour les raisons évoquées par la **députée S**. Au niveau du droit international, elle rappelle que Genève n'est pas « blanche » dans ses actions et les autres pays « noirs ».

**(EAG)** : Son groupe ne va pas soutenir la motion qu'il considère agressive envers la France et qui ne tient pas compte de la réalité des deux côtés.

**(PLR)** : Le groupe PLR ne soutiendra pas cette motion pour les raisons évoquées par ses collègues mais aussi pour des raisons de conflits diplomatiques. Toutefois, le débat est intéressant. Il faut discuter afin de trouver une bonne manière de travailler sans impositions.

## Votes

### *Vote sur l'audition du président de la commission de la pêche :*

La présidente met aux voix la proposition d'audition du président de la pêche : l'audition est refusée par : 2 oui (MCG), 13 NON (4 PLR, 3 S, 2 PDC, 2 Ve, 1 UDC, 1 EAG) et 0 abstention.

### *Vote final sur la motion 2631 :*

**La motion est refusée** par : 2 oui (2 MCG), 13 NON (4 PLR, 3 S, 2 PDC, 2 Ve, 1 UDC, 1 EAG) et 0 abstention.

## Conclusion

Mesdames et Messieurs les député.e.s, la majorité de la commission de l'environnement et de l'agriculture vous recommande de refuser cette motion. La majorité considère cette motion trop « agressive » envers la France alors qu'il existe déjà des accords et protocoles dans un esprit de dialogue afin de lutter contre les pollutions. Une autre motion pour sauvegarder *l'Aire* de la pollution pourrait être envisagée pour certain.e.s.

## **Proposition de motion (2631-A)**

### **Veillons à la santé de l'Aire**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- Que, selon une enquête menée par la RTS, plusieurs cours d'eau sont en danger en raison de la sécheresse précoce qui sévit dans le bassin lémanique ;
- que parmi ces cours d'eau figure l'Aire dont la renaturation est un succès ;
- que ce succès est mis en péril à cause de rejets d'eaux usées par la commune voisine de Saint-Julien ;
- qu'il n'est pas tolérable que les investissements très importants consentis par le denier public des contribuables genevois soient ainsi mis en danger à cause du laxisme de cette voisine au maire turbulent ;
- qu'il s'agit certes d'eaux internationales au sens technique du terme, mais qu'en réalité il s'agit de relations de voisinage couvertes par le Traité des zones toujours en vigueur ;
- qu'il suffit d'inviter cette commune à respecter un minimum d'égard envers l'environnement et à avoir un réseau d'eaux usées digne du XXI<sup>e</sup> siècle et non du moyen-âge,

invite le Conseil d'Etat

- à prendre d'urgence les mesures qui s'imposent pour inviter la commune de Saint-Julien à cesser immédiatement le rejet d'eaux usées dans le cours de l'Aire ;
- à informer sans délai le Conseil fédéral de cette problématique s'agissant d'un cours d'eau international, quand bien même sa gestion est couverte par le Traité des zones de 1813 encore en vigueur ;
- à envisager toutes les mesures de coercitions pour que cette pollution cesse sans plus attendre, dans le respect des règles de droit international.